

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

L'an deux-mille dix-neuf, le vingt-cinq du mois novembre, le conseil municipal de la commune des Epeses dûment convoqué par Monsieur le Maire le dix-neuf novembre, s'est assemblée en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur LAUNAY Jean-Louis, Maire de la commune des Epeses.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 20
NOMBRE DE POUVOIRS : 3
NOMBRE DE VOTANTS : 23
DATE DE CONVOCATION : 19 novembre 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS :

LAUNAY Jean-Louis, ALBERT Philippe, BARANGER Jérôme, POINGT-GASKA Hélène, FONTENEAU Nicolas, BILLAUD Marie-Thérèse, BOURASSEAU Blaise, JADAUD Benoît, BRIDONNEAU Marie-Joséphe, SAMSON Laurence, BIRON Nathalie, PELTIER Stéphanie, TUZELET Géraldine, BORDELAIS Axel, JARNY Emmanuel, BOUSSEAU Laëtitia, JEANOT Lyonel, ROY François, BOSSARD Joëlle, GODET Jean-Luc.

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

BERTRAND Lise ayant donné pouvoir de voter en son nom et place à PELTIER Stéphanie.
VOLONTÉ Sandra ayant donné pouvoir de voter en son nom et place à LAUNAY Jean-Louis.
BONHOMME Eric ayant donné pouvoir de voter en son nom et place à BOURASSEAU Blaise.

M. JADAUD Benoît est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019 est soumis à l'approbation de l'Assemblée.
A l'unanimité des membres présents le procès-verbal est adopté.

DELIBERATIONS

I – Opération façade : demande de participation, délibération n°D-2019-116

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- ✚ **De verser** une subvention de 150 € à Monsieur LIBAUD Lionel pour son logement situé 12, rue Colbert aux Epeses, pour des travaux de peinture,
- ✚ **De charger** Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2019,
- ✚ **De charger** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et **de l'autoriser** à signer l'ensemble des documents nécessaires.

II – Demande d'accompagnement financier du fonds National de Prévention dans le cadre de la démarche de prévention des Risques Psycho-sociaux, délibération n° D-2019-117

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- ✚ **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès du FNP l'attribution d'une subvention pour la démarche RPS en cours,
- ✚ **De donner** à Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et **de signer** toutes pièces afférentes au dossier,
- ✚ **D'imputer** les recettes afférentes sur le budget principal.

III – Convention prestation paie CDG 85, délibération n° D-2019-118

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- ✚ **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer la convention avec le CDG, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2020, renouvelable 3 fois par période d'un an, par tacite reconduction, soit jusqu'au 31 décembre 2023,
- ✚ **D'imputer** les dépenses afférentes sur le budget principal.

IV – Protocole d'information du Procureur de la République préalablement un rappel à l'ordre, n° D-2019-119

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- ✚ **D'approuver** la procédure d'information préalable du procureur de la république avant la mise en œuvre d'un rappel à l'ordre ;
- ✚ **D'approuver** le protocole joint à la présente délibération ;
- ✚ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ledit protocole et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

V – Revalorisation des loyers des salles communales, délibération n°D-2019-120

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- ✚ **De fixer** les tarifs présentés ci-dessous pour l'utilisation des salles citées, à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Salle Polyvalente				
Pour les particuliers de la commune				
	Prix de la salle	Option lavage mécanique des sols	Caution salle	Caution ménage
Salle carrelée	100,00 €	30,00 €	300,00 €	30,00 €
Salle Polyvalente	130,00 €	60,00 €	300,00 €	60,00 €
Salle Polyvalente + Annexe	250,00 €	90,00 €	300,00 €	90,00 €

Pour les particuliers HORS de la commune				
	Prix de la salle	Option lavage mécanique des sols	Caution salle	Caution ménage
Salle carrelée	190,00 €	30,00 €	300,00 €	30,00 €
Salle Polyvalente	230,00 €	60,00 €	300,00 €	60,00 €
Salle Polyvalente + Annexe	310,00 €	90,00 €	300,00 €	90,00 €

Tarifs pour les associations des EPESES qui louent la salle dans un but lucratif				
	Prix de la salle	Option lavage mécanique des sols	Caution salle	Caution ménage
Salle carrelée	100,00 €	30,00 €	300,00 €	30,00 €
Salle Polyvalente	100,00 €	60,00 €	300,00 €	60,00 €
Salle Polyvalente + Annexe	100,00 €	90,00 €	300,00 €	90,00 €

Salle Sainte Marie				
	Prix de la salle	Option lavage mécanique des sols	Caution salle	Caution ménage
Pour les particuliers de la commune	90,00 €	30,00 €	300,00 €	30,00 €
Pour les particuliers HORS de la commune	190,00 €	30,00 €	300,00 €	30,00 €
Tarif pour les associations - but lucratif	90,00 €	30,00 €	300,00 €	30,00 €

Salle Foyer des jeunes				
Associations des EPESES qui louent la salle dans un but lucratif				
Prix de la salle	Option lavage mécanique des sols	Caution salle	Caution ménage	
110 €	60 €	300,00 €		60 €

- ✚ **De préciser** que la gratuité est accordée aux associations de la commune lorsqu'elles utilisent ces locaux pour l'exercice de leur activité excepté lorsqu'elles organisent des manifestations à but lucratif où dans ce cas, les tarifs fixés ci-dessus s'appliqueront,
- ✚ **De charger** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente délibération et **de l'autoriser** à signer l'ensemble des documents nécessaires.

VI – Renouvellement du bail du centre de soins, délibération n°D-2019-121

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- ✚ **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de renouveler le bail du local situé 1 bis rue Beauséjour avec l'association locale ADMR du centre de soins infirmiers de la Sèvre, pour une durée de 5 années à compter du 1^{er} janvier 2020,
- ✚ **De donner** à M. le Maire, ou à défaut son représentant, tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et **de signer** toutes pièces afférentes au dossier.

VII – Tarification de photocopies, délibération n°D-2019-122

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- ✚ **D'abroger** la délibération 01.1204 du conseil municipal du 20 décembre 2001,
- ✚ **D'approuver** les tarifs proposés ci-dessous :

	Administrés		Associations Spicéennes	
	Noir et Blanc	Couleur	Noir et Blanc	Couleur
A4	0,15 €	0,30 €	0,08 €	0,16 €
A4 RV	0,25 €	0,44 €	0,12 €	0,26 €
A3	0,30 €	0,60 €	0,16 €	0,30 €
A3 RV	0,40 €	0,84 €	0,26 €	0,44 €

- ✚ **D'instaurer** un demi-tarif pour les associations qui fourniront le papier.

VIII – Tarification du Concert Gospel, délibération n°D-2019-123

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- ✚ **D'accepter** la proposition de la commission « Animation-Tourisme-Culture-Sports et Loisirs » d'organiser un concert du chœur gospel « Les chants de coton », le samedi 25 janvier 2020 ;
- ✚ **De fixer** le prix de l'entrée au tarif unique de 10 € par adulte,
- ✚ **D'accorder** la gratuité pour les mineurs,
- ✚ **De prévoir** les recettes au budget primitif 2020,
- ✚ **De charger** Monsieur le Maire ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision **et de l'autoriser** à signer l'ensemble des documents nécessaires.

IX – Cimetière : complément tarifs concessions, délibération n°D-2019-124

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- ✚ **De fixer** à 30% le montant du reversement du produit des concessions funéraires au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale,
- ✚ **De charger** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente délibération **et de l'autoriser** à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

X – Budget Principal et budget annexes 2019 : affectation des résultats de l'exercice 2018, n° D-2019-052 – erreur matérielle, délibération n°D-2019-125

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

✚ De modifier l'affectation des résultats 2018 au budget principal 2019 comme suit :

<u>Budgets</u>	Principal	Assainissement	Zones d'activités	Affectation cumulée au budget principal
Solde de la section d'investissement				
Réalisations				
Résultat de l'exercice [a] - Compte 001	1 307 185,77	420 501,21		1 727 686,98
Restes à réaliser				
Solde des restes à réaliser [b]	-999 990,23			
Besoin de financement en investissement [c=a+b]	0,00			0,00
Solde de la section de fonctionnement				
Réalisations				
Résultat de l'exercice [d]	1 013 431,99	257 015,30	-0,30	1 270 446,99
* somme à affecter en section d'investissement [c] - Compte 1068	1 013 431,99			1 013 431,99
* résultat de fonctionnement reporté [d-c] - Compte 002	0,00	257 015,30	-0,30	257 015,00

XI – Délégations du conseil municipal au Maire :

Le Conseil Municipal est informé des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Maire,
Jean-Louis LAUNAY

